



La brève de Vallères décembre 2018

RÉORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Selon les secteurs, les Vallérois disposeront de :

- soit un **bac individuel** pour un foyer unique (bac pour les ordures ménagères et sacs jaunes pour le tri)
- soit des **bacs collectifs** pour plusieurs foyers (bac pour les ordures ménagères et bac pour le tri).

Le SMICTOM a déjà communiqué sur le sujet par l'envoi d'un courrier et il réalise actuellement un porte à porte pour informer les habitants.

Une vingtaine de points de regroupement est prévu sur la commune.

La distribution des sacs aura lieu dans la salle polyvalente ou salle des mariages :

- le **samedi 12 janvier de 9h à 13h**
- le **lundi 14 janvier de 16h à 19h**

Attention, dans le cadre de cette réorganisation décidée par le SMICTOM, la mairie procédera à la distribution des sacs jaunes uniquement, **il n'y aura plus de distribution de sacs noirs.**

ELECTIONS EUROPEENNES 26 MAI 2019 REVISION DES LISTES ELECTORALES ANNEE 2019

Suite à la réforme de la gestion des listes électorales, la date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai est le **31 mars 2019.**



INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PAINS SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Ne disposant plus d'un dépôt de pains en raison de la fermeture de l'épicerie, les élus espèrent avec ce distributeur de pains accessible 24h/24 répondre en partie aux attentes de la population. L'occupation du domaine public a été consentie à la boulangerie BRIQUET de Lignières de Touraine, pour une durée de 12 mois ferme.



VŒUX DU MAIRE

La traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le **vendredi 11 janvier** dans la salle polyvalente à 19h00.

VENEZ NOMBREUX !

Toute l'équipe municipale vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année





LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT

Le 29 JANVIER 2019

Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau (individuelle ou collective) les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 28 au 29 janvier peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs devront donc procéder à une recherche de chaînes à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT.

Des téléconseillers sont à la disposition des téléspectateurs pour toute information et en cas de problème de réception ou pour effectuer une demande d'aide financière : 0970 818 818 du lundi au vendredi (appel non surtaxé).

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.



COLIS DES AINÉS

Le colis de fin d'année sera composé de produits issus d'entreprises locales : la ferme des Morinières, EARL Hervé Desbourdes, GAEC Mabiquette, Les Ruchers de la vallée du Lys, Reines de Touraine et le GAEC Buron.

La distribution sera effectuée par les élus et aura lieu **le samedi 15 décembre**. En cas d'absence, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie au 02 47 45 45 44.

Registre communal des personnes vulnérables

Un recensement des personnes âgées et des personnes handicapées, ou en grande difficulté, isolées à domicile, est fondamental dans le cadre de la prévention des risques exceptionnels.

Relevant de la compétence du maire et destiné à la mise en place d'un registre nominatif, ce recensement permettra une intervention efficace et ciblée des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement de tout plan d'urgence (plan canicule, plan grand froid, inondation...).

Le registre communal des personnes vulnérables sera tenu en mairie. L'inscription nécessite une démarche volontaire des personnes. Elle concerne les catégories de population suivantes :

- les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile;
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages légaux accordés aux personnes reconnues handicapées ou d'une pension d'invalidité et résidant à leur domicile.

Les inscriptions peuvent être demandées par la personne elle-même ou par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service de soins à domicile). Dans ce dernier cas, le tiers doit être identifié et demander l'inscription par écrit, avec un accord écrit de l'intéressé. Les inscriptions sont facultatives et la personne peut à tout moment demander sa radiation.

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat de la mairie au 02 47 45 45 44

PROBLEMES DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE L'ECOLE

Rappel : les problèmes de stationnement gênants sur le parking de l'école étant toujours aussi fréquents, des mesures vont être prises par la municipalité afin de faire prendre conscience du danger aux parents récalcitrants.

Une information sera également diffusée par le biais du cahier des élèves.

